

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.						
				Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉDIGUEUX	PARIS		
5 h. 1 ^{er} soir.	12 h. 55 ^m soir.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.		
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.		
		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.		
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.		Train de foire. {				
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.				
						Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.				

Cahors, le 16 Décembre.

Le discours prononcé à Manchester par lord Derby, qui sera bientôt le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, est des plus importants en raison de son caractère extrêmement pacifique.

Deux points surtout méritent d'attirer notre attention : d'abord les difficultés survenues entre la France et l'Angleterre au sujet de l'Égypte, ensuite l'affaire de Madagascar.

Parlant de la question égyptienne, lord Derby rejette sur la retraite de la France survenue après la chute de M. de Freycinet, la tournure prise par les événements.

Nous n'admettons guère cette version, car ce n'est pas l'abstention de la France qui a rendu nécessaire l'expédition d'Égypte.

Le parti militaire était maître de la situation et avait mis la main sur Tevefik et son ministère, bien avant que la France eût refusé d'envoyer ses soldats sur les bords du Nil.

Sans nous arrêter à discuter plus longuement cette question, lord Derby s'est exprimé avec la plus grande netteté sur la politique qu'il convient d'accepter pour le règlement des affaires égyptiennes.

Pour moi, a-t-il dit, il est certain que nous n'avons aucun droit de rester en Égypte un jour de plus qu'il ne sera nécessaire pour y rétablir l'ordre. Et conformément à cette opinion, il a regretté l'idée d'un protectorat anglais sur l'Égypte.

Cette modération nous fait espérer beaucoup de l'homme qui déclare si franchement qu'il faut tenir compte des droits et des vues des puissances intéressées dans la question.

« Il serait très-regrettable, a-t-il ajouté, de rompre la bonne entente qui existe entre la France et l'Angleterre.

• Il faut que l'influence anglaise soit prépondérante en Égypte. C'est une conséquence naturelle des événements accomplis ; mais, cette influence, il n'est pas nécessaire de l'exercer dans un espoir hostile, ni d'exclure d'une consultation franche et amicale nos voisins les Français. »

Voilà, certes, un langage qui ne peut que nous faire plaisir ; naturellement, l'Angleterre ayant été à la peine, peut avoir sur les bords du Nil une situation privilégiée, mais non à l'exclusion de la France.

Parlant de Madagascar, lord Derby s'est montré non moins modéré, il a repoussé toute idée de conflit avec la France au sujet de nos dissentiments avec les Hovas et a répondu péremptoirement à ceux de ses compatriotes qui cherchent à réveiller de vieilles haines.

La conclusion de lord Derby mérite d'être signalée :

• La création d'un empire colonial français ne saurait être préjudiciable aux intérêts britanniques. »

Le ton de parfaite modération qui anime ce discours est de nature à réjouir les cercles politiques.

Si l'Angleterre reste sur ce terrain, nous

en serons très heureux et M. Duclerc ayant les coudées franches, pourra aller de l'avant.

Revue des Journaux

Le **Journal des Débats** constate que M. Tirard et M. Ribot ont tenu le langage modeste et sincère que leur commandaient les circonstances et que, plus désireux d'instruire la Chambre que de lui plaire, ils ne lui ont ni ménagé les vérités, ni marchandé les avertissements. Tout au plus, ajoute-t-il, pourrait-on faire remarquer que le moins pessimiste des deux n'a pas été celui qu'on pensait, et que par une curieuse interversion des rôles habituels, c'est le rapporteur général qui a renchéri sur le ministre.

Le **Parlement** fait remarquer que l'attention de la Chambre et ses applaudissements répétés, ont prouvé à M. Ribot avec quel tact, quelle clarté et quelle persuasive éloquence il s'était acquitté de sa double mission, de montrer à côté du mal la possibilité du remède.

Le **XIX^e Siècle** se déclare satisfait des explications de MM. Tirard et Ribot et estime qu'il ne reste plus beaucoup de raisons pour retarder le vote du budget extraordinaire.

Le **Siècle** dit que l'attitude de la Chambre pendant le discours de M. Ribot, c'est le triomphe de la force des choses et le commencement de la sagesse.

L'**Indépendance Française** estime qu'en cherchant à rassurer la France contre les alarmes intéressées, M. Ribot s'est conduit en patriote.

Le **Soleil** accepte le projet transactionnel de M. Humbert sur la réforme du serment judiciaire. Le Sénat, dit-il, en le votant, mettra la Chambre des députés dans l'obligation ou d'acquiescer à cette transaction, ou d'avouer une fois de plus que, sous le prétexte mensonger d'assurer la liberté de conscience, c'est bien la guerre aux idées religieuses qu'elle poursuit sous toutes les formes.

La **Paix** dit que la légitime révolte de M. Clovis

Hugues prouve que, moins que jamais les violents et les anarchistes ne parviendront en France à imposer leur despotisme à qui que ce soit.

La **République française** reproche au ministre des finances et à M. Ribot de mettre en parallèle d'une part l'Etat, de l'autre les grandes Compagnies de chemins de fer. Elle trouve que M. Tirard et M. Ribot ne sont pas suffisamment imbus de cet axiome de M. Hérisson : l'Etat est maître.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 décembre.

M. **Germain** examine la situation financière de la France. Il constate que les sommes déposées dans les grands établissements de crédit et les Caisse d'épargne atteignent 1 milliard 149 millions pour cette année.

Cette somme est infiniment supérieure à celle des quatre années précédentes réunies.

On peut donc se convaincre que la richesse du pays est en voie de progrès. Il faut joindre à ces versements le complément de l'emprunt amortissable. Le total des économies est donc considérable, surtout si l'on remarque qu'une partie a été consacrée à acheter des valeurs étrangères.

Le pays s'enrichit parce qu'il s'est créé des instruments de travail nouveaux. Les canaux, les chemins de fer, le budget de l'instruction publique et celui des travaux publics sont la source de cette richesse : il ne faut pas y toucher.

Le budget est compliqué et il faut y regarder de très près pour se rendre compte de la situation exacte. Celui qu'on a présenté est indigne d'un pays aussi riche que le nôtre. (Mouvements divers.)

Un budget doit comprendre toutes les dépenses actuelles, mais non pas les remboursements. De même pour les recettes, on ne doit pas les majorer et on ne doit rien emprunter aux exercices antérieurs. En somme, un budget doit se solder non pas en équilibre, mais en excédant.

L'orateur passe en revue les retranchements qu'il faudrait faire aux dépenses et aux recettes ainsi que les additions à y apporter. Il critique la majoration

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(6) du 16 Décembre 1882.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

C'était de l'orgueil, mais un orgueil bien légitime, après tout.

Cet homme était trempé pour la lutte ; doué d'une énergie surhumaine, d'une persévérance qui ne se démentait jamais, aucun obstacle ne le rebutait. Il disait : — On doit, dans la vie, se proposer un but ; lorsqu'il est bien défini, ne s'en laisser détourner par aucune considération.

Ceux qui pensent et agissent ainsi sont les maîtres du monde !

Repoussé par sa famille, qui lui en voulait d'avoir choisi la carrière médicale, il accepta avec courage une vie de privations, renonçant sans regret à une fortune considérable, persuadé qu'il triompherait un jour.

Qui racontera dans son horreur, dans sa mesquinerie, cette lutte de tous les instants avec la misère, ces efforts gigantesques tentés pour ne pas mourir de faim ?

Bien des hommes ont reculé devant ces décevantes perspectives, beaucoup ont com-

mencé qui n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'au bout.

Ce jeune homme auquel la vie élégante souriait, qui était né avec des instincts de raffiné, plia sa nature, soumit son corps aux privations de toutes sortes.

Il fit des thèses pour les étudiants paresseux, afin de gagner le pain de chaque jour et de poursuivre le cours de ses études ; il débuta dans un hôpital allopathique sous la direction d'un maître ; son intelligence, la passion qu'il avait pour la médecine le firent distinguer de ses chefs.

Il obtint coup sur coup tous les diplômes, soutint brillamment sa thèse ; il fallait réussir, il réussissait déjà, lorsque son esprit fut attiré par l'homéopathie.

Il étudia avec acharnement cette science multiple, se pénétra tous les jours davantage de la supériorité de cette médication sur la médication allopathique ; il eut alors le courage de rompre brusquement avec les errements de ses confrères, et cela en plein succès.

Sa clientèle se hâta de le récompenser de cette marche en avant, en l'abandonnant sur toute la ligne.

Lui, ne broncha pas, laissa passer la bourrasque, se bornant à restreindre ses dépenses. Après des années de lutte, il parvint à se faire une réputation en guérissant ce qui était réputé inguérissable.

On finit par remarquer ce travailleur infatigable ; on alla à cet homme avec autant

de hâte qu'on en avait mis à le fuir ; il fut porté aux nues.

Les grands suivirent les petits. Ils désirèrent être soignés par ce médecin assez courageux pour avoir voulu se passer d'eux.

Roberts était persuadé que le succès lui ramènerait cette troupe de déçus, source de fortune pour l'homme arrivé ; moins on cherche à attirer ce genre de public, plus il est avide de se faire soigner par vous.

La famille de Roberts, qui ne voulait plus le voir, apaisée par ses succès, lui ouvrit les bras, l'adopta comme médecin !

Lui, reçut ces adulations comme il avait reçu les sarcasmes, debout, la tête haute.

N'était il pas au-dessus d'eux par la puissance de son intelligence ; pourquoi leur en aurait-il voulu ?

Donc, il guérissait.

L'homéopathie s'implantait tous les jours davantage dans les esprits ; l'ombre d'Hahneman planait sur lui.

Il arrachait aux plantes le secret qui est caché dans chacune d'elles. Passant les nuits à travailler, il ne craignait pas d'expérimenter les médicaments nouveaux sur son corps.

La science, à ses yeux, passait avant tout. Dans ce cas, le savant devient féroce, lorsqu'il veut faire triompher son idée. Pour obtenir une solution, pour constater un progrès, il briserait son cœur et celui des êtres qu'il aime le plus.

Le docteur Roberts portait haut la tête ; son front était large ; ses yeux, d'un bleu

vif, scrutateurs, légèrement hautains, se fermaient à demi par un mouvement imperceptible des paupières ; le nez était accentué, quoique d'un dessin très fin ; la bouche grande, nettement dessinée, le menton carré ; les cheveux d'un blond roux se jetaient en arrière ; des favoris roux, abondants, encadraient le visage.

Une expression d'indomptable énergie se lisait sur ses traits ; il avait un grand charme dans le sourire.

Tel était l'homme qui avait pris le prince Salviati en affection ; il consacrait aux deux jeunes gens une partie de ses soirées ; aimant l'art sous toutes ses formes, profondément musicien, il n'avait pas de plus grand bonheur que d'écouter le beau talent de Paolo Sanzi.

Paolo Sanzi, la joie, la vie du palais Salviati ! Rien ne peut donner une idée de la stature de cet homme ; de loin il rappelait ces héros légendaires, perchés sur une patte, mélancoliques, regardant au-delà des choses.

Au repos, Sanzi était grotesque. Devant son piano, cet être bizarre se transformait.

(A suivre).

des recettes qui doit être réservée pour faire face aux crédits supplémentaires.

Une réduction des dépenses est un pas terrible. Il faut donc chercher ailleurs l'excédant de 200 millions nécessaire. Les moyens pour y parvenir ne sont pas nouveaux. Il y a d'abord la conversion attendue depuis quatre ans et réclamée par le pays. (Mouvements divers.)

Cette situation ne saurait se prolonger et la conversion peut s'opérer dans des conditions très favorables.

L'orateur, abordant la question des travaux publics, croit qu'il faut traiter avec les Compagnies, car en étant brouillé avec elles il n'y a aucun profit pour l'Etat. Il conclut que pour achever sa tâche, pour résoudre la question de la convention et des travaux publics, le ministre n'a plus qu'à faire appel au patriotisme et aux lumières du Parlement. (Applaudissements.)

M. de Soubeyran regrette que M. Germain n'ait pas indiqué le moyen de ramener dans nos budgets le fort excédant qu'il croit possible.

L'orateur critique les dépenses exagérées pour les travaux publics.

Les ressources du pays ne sont pas inépuisables, et le pays est inquiet parce qu'il a conscience de sa situation. (Bruit.)

Il faut trouver un moyen d'éviter une grave crise des salaires, car en entreprenant des travaux partout à la fois, on a fait hausser le prix de la main d'œuvre.

L'orateur conteste que l'Etat exploite ses chemins de fer à meilleur marché que les grandes Compagnies.

En fait, suivant l'orateur, le réseau de l'Etat est en déficit de 1 million 800,000 fr., au lieu d'avoir un excédant de 3 millions 600,000 fr., comme on le prétend.

Le ministre des finances répond, en ce qui concerne l'amortissement du budget. Il comprend un autre amortissement que celui du 3 0/0; le budget de 1882 se soldera par un déficit de 205 millions.

Or ce budget a 104 millions d'amortissement. On voit qu'il n'y a pas de déficit réel. (Très-bien.)

Depuis douze ans, les remboursements prélevés sur les impôts se sont élevés à 2 milliards 137 millions et l'amortissement s'est parfaitement effectué.

Répondant aux observations du précédent orateur, sur le 3 0/0 amortissable, M. Tirard soutient que sous tous les points de vue, ça été une bonne opération et une création excellente.

M. Allain-Targé réplique à M. de Soubeyran et attaque le système d'exploitation des grandes Compagnies.

M. Durfort de Civrac reproduit les attaques de la droite contre les budgets républicains.

M. Ribot lui réplique.

M. Laroche-Joubert attaque à son tour l'état de nos finances.

La discussion générale est close.

SÉNAT

Séance du 14 décembre.

M. le président annonce que le rapport de la commission du budget sera déposé lundi matin et propose au Sénat de fixer en conséquence la discussion du budget à mardi.

M. de Gavardie. — Il est déplorable de ne pas avoir de séances auparavant, et il est également fâcheux que le Sénat soit saisi aussi tardivement du budget. Comment peut-il le supporter sans que sa dignité en souffre? Dans tous les cas il peut y avoir des projets de loi, des questions, des interpellations avant ce jour. Pourquoi donc s'ajourner à mardi?

Ainsi, j'ai déposé une proposition tendant à ouvrir une enquête sur la situation comparée des écoles congréganistes et des écoles laïques. Elle pourrait venir en discussion.

Il en serait de même de plusieurs autres projets qui dorment dans les cartons de la présidence.

Pourquoi M. le président ne suit-il pas l'exemple de son prédécesseur, le duc d'Audiffret-Pasquier, et n'interpelle-t-il pas MM. les rapporteurs?

Je ne tiens pas à ce qu'on fasse beaucoup de lois, mais encore faudrait-il étudier celles qui nous sont soumises.

M. le président. — Le Sénat examine avec soin les projets qui lui sont soumis.

Le Sénat s'ajourne à mardi, deux heures, pour la discussion du budget.

Informations

Le portrait de M^e Lachaud

PAR M. GAMBETTA.

« Pour M^e Lachaud, la nature a tout fait. Elle lui a donné la conscience qui éclaire, l'esprit qui charme, le coup d'œil qui éblouit, la simplicité qui explique, la sensibilité qui émeut, la passion qui entraîne, et, pour tout réunir et tout illuminer, l'action qui fascine, domine, dicte et commande. Oh! comme il connaît les profondeurs et plaies de l'âme humaine, toutes les chutes, toutes les infamies! Il a descendu

marche à marche ce ténébreux souterrain de l'existence contemporaine; il en a vu toutes les misères, toutes les horreurs; il a pesé toutes les hontes, trouvé tous les ressorts, scruté tous les mobiles, constaté toutes les tristes causes; il a touché le fond de toutes les douleurs et de toutes les dégradations sociales.

» Je suppose qu'arrivé là il s'est pris de pitié, d'indulgence pour ces déçus; l'habitude et le cœur aidant, il a fini par regarder ces coupables comme des victimes, et il est remonté miséricordieux à la surface de notre monde, et depuis ce jour-là, assis à leur côté, orateur providentiel, il plaide, il gagne leur cause. J'irai jusqu'à dire qu'avant Victor Hugo il avait vécu, parlé les *Misérables*. Aussi, allez entendre l'avocat des passions à la cour d'assises; il a inventé une nouvelle dialectique que j'appellerai la dialectique dramatique. Il argumente à coups de pinceau. Il narre ou fait, et la narration seule l'explique; il invoque un principe, le commente, l'applique avec la verve d'un poète, sans rien lui enlever de sa vigueur rationnelle. C'est un mari qui a tué sa femme par jalousie, mais l'amant n'était plus là et le meurtrier n'a pas d'excuse, dit le ministère public. Il faut le voir alors s'emparer du principe d'excuse légale, l'élargir, le dilater jusqu'à ce que de proche en proche, de conquête en conquête, il couvre son client comme d'un bouclier. » (1862.)

Cour d'Assises du Puy-de-Dôme

Affaire de Montceau-les-Mines

Audience du 14

Les 23 accusés sont introduits à 9 heures.

La salle d'audience est assez petite. Les représentants de la presse en remplissent près d'un quart. Le reste est presque entièrement occupé par les jurés et les témoins à charge et à décharge. Les témoins à charge sont au nombre de 116; les témoins à décharge au nombre de 23. 149 questions sont posées aux jurés.

La ville est très calme et il ne règne aucune animation aux abords du Palais. Les accusés ont été amenés à l'audience par le passage souterrain qui relie le Palais à la prison.

A 9 heures 30, la Cour fait son entrée. M. Picot préside; il a comme assesseurs MM. Grelliche et Vimal.

Le siège du ministère public est occupé par MM. Allary, procureur général, et Caron, avocat général.

La Cour nomme deux conseillers supplémentaires pour assesseurs: MM. Collinet et Bertrand.

Au banc de la défense, se trouvent MM^{es} Laguerre et Millerand.

Il est procédé au tirage au sort des jurés. L'accusation en récusé 8, et la défense 9. Deux jurés supplémentaires sont nommés.

Après les questions d'usage aux accusés et la prestation de serment des jurés qui ne donne lieu à aucun incident, lecture est donnée de l'arrêt de renvoi, puis de l'acte d'accusation.

Le président énumère les chefs d'accusation qui sont au nombre de neuf; puis il est procédé à l'appel des témoins, dont cinq sont absents.

Après la sortie des témoins, le président fait distribuer aux jurés les plans des localités où se sont passés les événements de la nuit du 4 au 5 août.

On distribue également le tableau des chefs d'accusation.

Le président fait un exposé de l'affaire. L'audience est suspendue à 11 heures 1/2.

L'INTERNATIONALE A LYON.

Lyon, 13 décembre.

En vertu d'un mandat d'amener délivré par le parquet de Lyon, un nommé Michaux a été arrêté aujourd'hui à Aulon, pour affiliation à l'Internationale.

Aujourd'hui a eu lieu, à la salle de la Perle, à Lyon, une réunion dans laquelle une délégation de tisseurs, qui avait été chargée de porter des représentations à la municipalité, a rendu compte de son mandat. Un vote de blâme contre le conseil municipal et contre le maire, en particulier, a été acclamé.

La réunion a décidé ensuite qu'il était nécessaire de faire une révolution, non pas immédiatement, mais quand l'occasion s'en présenterait et à bref délai.

La réunion a proclamé, en outre, la candidature législative du citoyen Fournière, à titre de protestation contre les dernières arrêts.

La séance a été levée sans autre incident.

M^{me} Cailhava, qu'ont rendu célèbre ses fouilles de Saint-Denis, intente un procès au préfet de la Seine, représentant l'Etat qui lui a retiré, dit-elle, sans raison, l'autorisation de continuer ses fouilles.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La réunion des électeurs consulaires

A L'HOTEL DE VILLE.

La réunion générale des notables commerçants a eu lieu hier au soir, dans la grande salle de la mairie. Cinquante électeurs consulaires étaient présents.

L'honorable M. Michelet a été nommé président du bureau avec MM. Petit, Courbebaiss et Girma pour assesseurs.

La question de savoir si un juge suppléant peut être élu juge avant d'avoir accompli ses deux ans de siège, a été d'abord discutée. Un membre a lu une consultation d'avocats concluant à l'affirmative; la loi du reste est muette sur ce point, ce qui, dans une certaine mesure, semble bien indiquer qu'une durée déterminée de suppléance n'est pas indispensable pour occuper le siège de juge.

Un électeur objecte que, par ce système, la fonction de juge suppléant devient illusoire et que si après quinze jours de suppléance on peut être élu juge, on détruit toutes les garanties qu'un stage de deux ans offrait, pour le bon recrutement et le bon fonctionnement du tribunal consulaire. C'est un précédent fâcheux que l'on va créer.

Un membre répond que par suite du décès de M. Augustin Cangardel, la situation est embarrassante, et qu'il serait utile, pour cette fois seulement, de prendre les juges parmi les suppléants sans trop se préoccuper de la durée de leurs fonctions; mais qu'en principe, il est de l'avis de l'honorable électeur qui vient de parler.

L'assemblée se rallie à cette manière de voir. La motion de reporter dimanche les suffrages sur M. Cayla Caprais, ancien juge, et M. Calmon, juge suppléant, est adoptée à la presque unanimité.

Reste un candidat à désigner pour occuper le siège de M. Cayla, juge suppléant sortant. Plusieurs noms sont mis en avant. Un vote a lieu, et par 21 voix sur 50 votants, M. Vertut, entrepreneur de travaux publics, est recommandé pour demain dimanche, au choix des électeurs consulaires.

S'occupant ensuite de l'élection d'un juge suppléant qui aura lieu ultérieurement pour remplacer M. Calmon, un second vote a lieu, et la majorité des voix se porte sur M. Lérès, rentier.

La date de cette seconde élection n'est pas encore fixée.

Nous recevons communication de la note suivante:

Toulouse, 13 décembre.

A la suite des violences inqualifiables dont les étudiants ont été victimes hier soir, au théâtre du Capitole, en présence de l'attitude de M. Huc qui, en sa qualité de professeur, aurait dû protéger les étudiants et les a livrés aux brutalités de la police, nous nous sommes rendus à son cours au nombre de quatre cents et avons salué son arrivée par des protestations unanimes. M. Huc, après avoir essayé de prononcer quelques paroles, a dû se retirer au milieu des huées et des sifflets.

Après son départ, les étudiants se sont cons-

titués en assemblée; ils ont nommé un président et une commission permanente chargée de veiller désormais aux intérêts et à la sécurité des étudiants.

Le président a invité les membres de l'assemblée qui avaient des propositions à faire, à les formuler devant leurs camarades.

Après avoir juré de partager le sort des amis malheureux, nous avons adopté les propositions suivantes:

1^o Jusqu'à ce que satisfaction nous soit donnée, empêcher par tous les moyens possibles M. Huc de faire son cours;

2^o Envoi d'une protestation à tous les journaux de Toulouse et de la région, sans distinction d'opinions;

3^o Adresse à M. Constans, ancien professeur à la Faculté et député de Toulouse; à M. Paul de Cassagnac, député du Gers.

Enfin, nous prions M. le Recteur et MM. les professeurs des Facultés de Toulouse, de bien croire que les manifestations qui se sont produites ont un caractère absolument personnel et ne visent que M. Huc, maire de Toulouse.

Les membres de la Commission permanente.

Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre des postes et des télégraphes, des bons de postes de 20 fr. sont mis, à partir du 12 décembre courant, à la disposition du public.

Les bureaux de poste de Paris en seront d'abord pourvus.

Les autres bureaux de poste en seront successivement pourvus.

Les jeunes gens qui se présentent aux examens du baccalauréat, ne pourront plus tricher désormais.

On en a surpris deux en flagrant délit de plagiat ou de tentative de plagiat pendant l'examen, et ils ont été traduits devant le Conseil académique de Paris, qui les a condamnés à ne pouvoir se représenter devant aucune Faculté pendant une période de deux ans.

Il paraît qu'en présence des tentatives de fraude qui s'étaient produites depuis quelque temps, un exemple était devenu nécessaire.

Le conseil académique de Paris a pris deux autres décisions intéressantes:

L'une concerne le baccalauréat ès-sciences restreint qu'il avait été question de supprimer, et dont le conseil a voté le maintien.

On sait que ce baccalauréat est surtout exigé des jeunes gens qui veulent entrer à la Faculté de médecine.

L'autre, concerne le grade de docteur ès-sciences médicales, dont la création, proposée par le ministre de l'instruction publique, n'a pas reçu l'assentiment du Conseil.

Voici une nouvelle qui sera certainement très bien accueillie dans l'armée et surtout dans l'infanterie.

La commission des règlements administratifs, qui fonctionne depuis longtemps au ministère de la guerre, a enfin terminé le travail relatif à l'unification de la solde de tous les militaires sans distinction d'arme.

Le projet de loi serait très prochainement présenté aux Chambres par le ministre de la guerre. On pense même que les dispositions nouvelles pourraient être mises en vigueur à partir du premier janvier prochain. Mais le délai nous semble bien court.

En dehors des officiers subalternes qui suivent les cours de l'école de guerre pour obtenir le brevet d'état-major, il y a un certain nombre d'officiers supérieurs qui subissent chaque année des épreuves pour le même brevet. Ces épreuves viennent de se terminer; il paraît qu'elles ont donné des résultats supérieurs à ceux de l'an dernier.

Les concurrents étaient au nombre de 26, dont 21 de l'infanterie: les autres appartenaient à d'autres armes, sauf la cavalerie qui n'a fourni aucun candidat.

TENUE DE L'INFANTERIE

Voici comment se compose la nouvelle tenue de l'infanterie, dont les essais ont été faits à Paris.

Dolman semblable à celui que portent actuel-

lement les officiers d'infanterie, boutonnant par sept boutons sur le milieu de la poitrine; vareuse gros bleu avec pattes d'épanies en drap rouge, martingale et passements aux manches, du même genre que ceux du dolman; bonnet de police calotte, dessus en drap rouge; ceinturon avec grosse boucle à ardillon remplaçant la plaque actuelle; pantalon rouge; musette en toile noire imperméable; et enfin couvre-habit (de même toile destiné à protéger contre la pluie et la poussière les vêtements portés sur le haut du havresac.

On écrit de Sarlat :

Une assez grande quantité de pièces fausses courent le pays. On assure encore qu'à Sarlat leurs fabricants ou les émissaires de ceux-ci sont parvenus à en placer quelques unes en guise de paiement.

Le passage de Vénus sur le soleil a été observé dans notre ville pendant une éclaircie.

Le fait est d'autant plus rare que nulle part, en France, ce phénomène n'a pu être étudié à cause des mauvaises conditions atmosphériques.

Revue Agricole

Le Syndicat de Chiroubles. — Le mal rouge des porcs. — Bulletin commercial.

Nos lecteurs connaissent, depuis longtemps, notre opinion sur le phylloxéra : ce fléau n'est pas invincible. Les insecticides, pour conserver les vignobles qui ne sont pas encore trop attaqués; les plants américains, pour refaire des vignes quand on a perdu les anciennes, telles sont les deux armes que la science et l'expérience nous ont fournies. Si nous insistons de préférence sur le second de ces moyens de lutte, c'est qu'il est d'une application beaucoup plus générale, et que d'ailleurs notre département ne paraît pas avoir voulu essayer sérieusement les insecticides. Il est cependant possible d'en tirer un excellent parti, comme l'ont fait les habitants de Chiroubles, dont il est question dans l'article suivant, extrait d'un journal spécial. Nous le citons textuellement quoiqu'il nous semble un peu optimiste; il montre bien ce qu'on peut obtenir d'un procédé de défense, quand on se met à l'œuvre sans hésitation.

« Rien de ce qui touche à la lutte contre le phylloxéra ne saurait laisser l'attention publique indifférente. Aussi croyons-nous devoir signaler très particulièrement les résultats obtenus par un groupe de propriétaires viticoles de Beaujolais qui, sous l'active impulsion de l'un d'eux, M. Cheysson, se sont réunis en syndicat et ont réussi à faire disparaître le fléau du territoire de Chiroubles. »

« Ce syndicat s'est constitué le 14 novembre 1879, au lendemain de la promulgation de la loi qui autorise l'Etat à allouer des subventions aux associations syndicales temporaires, organisées en vue de la destruction du phylloxéra. Une vingtaine de propriétaires avaient fait spontanément, pendant l'hiver précédent, des essais partiels du sulfure de carbone, et, comme ils en avaient obtenu de bons effets, le terrain était déjà tout préparé pour l'application de la nouvelle loi. »

« En 1879 le syndicat ne comprenait que 68 membres traitant 34 hectares; en 1880 on comptait 103 membres traitant 71 hectares. En 1881 le nombre des membres atteint 165 et celui des surfaces traitées 204 hectares; en 1882, le syndicat comprend 172 membres et le chiffre des surfaces traitées dépasse 255 hectares. »

« Grâce à ces extensions successives, le syndicat a fini, de proche en proche, par englober tous les propriétaires de la commune et tout son territoire viticole. Le syndicat a vu d'ailleurs ses efforts couronnés de succès. Dans un rapport adressé au ministre de l'agriculture, les propriétaires ont déclaré que « les vignes traitées par le sulfure de carbone depuis quatre ans et abondamment fumées, sont entièrement guéries, et qu'elles se distinguent entre les plus belles, au point de vue des feuilles et des fruits. »

« Nous ne pouvons entrer ici dans l'énumération

des méthodes et des procédés mis en œuvre par le syndicat, ni dans le relevé des frais qu'a entraînés un traitement prolongé. Nous renvoyons pour toute cette partie technique au mémoire que le syndicat vient de publier. Ce qui nous a frappés, ce ne sont pas tant les résultats matériels que les résultats moraux. Le fait d'avoir su rassembler en un groupe compact tous les propriétaires sans exception d'une commune, et d'avoir maintenu entre eux pendant quatre ans l'union la plus absolue, n'est malheureusement pas si commun chez nous qu'il doit passer inaperçu. Dans certaines régions de la Bourgogne, au centre des contrées les plus riches et les plus éclairées, la formation des syndicats a rencontré au début d'invincibles obstacles. C'est en vain que l'administration a fait tous ses efforts pour vaincre la mauvaise volonté et l'esprit de routine des propriétaires, c'est en vain que les hommes les plus compétents ont signalé la marche de plus en plus envahissante du fléau; rien n'a pu triompher des préventions, des rivalités et des jalousies locales. Enfin, ce n'est que lorsque le mal est devenu tellement manifeste que les syndicats se sont formés. Malheureusement, il est à craindre que des remèdes si tardivement employés ne soient peu efficaces. Les propriétaires du Beaujolais ont attaqué le fléau dès le principe, et cet empressement explique la plus grande partie de leur succès. Nous espérons que leur exemple sera suivi par tous les propriétaires viticoles. »

* * *

Il paraît qu'on a constaté dans le département un assez grand nombre de cas du mal des porcs connu sous le nom de mal rouge. Cette maladie affecte d'une façon véritablement désastreuse les porcheries des départements de la vallée du Rhône.

On évalue à plus de vingt mille le nombre des animaux morts, cette année, de ce mal.

M. Pasteur, accompagné d'un de ses collaborateurs, M. Thuillier, s'est rendu dans le Vaucluse, afin d'étudier sur place la maladie. L'illustre savant vient d'adresser à M. J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, le résultat de ses premières recherches qu'il résume dans les propositions suivantes :

Le mal rouge des porcs, est produit par un microbe (1) spécial, facilement cultivable en dehors du corps des animaux. Il est si tenu qu'il peut échapper à une observation même très attentive. C'est du microbe du choléra des poules qu'il se rapproche le plus. Sa forme est encore celle d'un 8 de chiffre, mais plus fin, moins visible que celui du choléra. Il diffère essentiellement de ce dernier par ses propriétés physiologiques. Sans action sur les poules, il tue les lapins et les moutons.

Inoculé à l'état de pureté au porc, à des doses, pour ainsi dire inappréciables, il amène promptement la maladie et la mort avec leurs caractères habituels dans les cas spontanés. Il est surtout mortel pour la race blanche, dite perfectionnée, la plus recherchée par les cultivateurs.

Après s'être assurés par des épreuves directes que la maladie ne récidive pas, MM Pasteur et Thuillier ont réussi à l'inoculer sous une forme bénigne, et l'animal s'est montré alors réfractaire à la maladie mortelle.

M. Pasteur ajoute : « Quoique nous jugions que des expériences nouvelles et de contrôle soient encore nécessaires, nous avons, dès à présent, la confiance que, à dater du printemps prochain, la vaccination par le microbe virulent du rouget, atténué, deviendra la sauvegarde des porcheries. »

Remarquons en passant combien s'étendent tous les jours les conséquences des découvertes de M. Pasteur. Les grandes idées sont fécondes en résultats, souvent imprévus.

* * *

Bulletin commercial

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 26 fr. 70. — Seigle, 17 fr. 50. — Orge, 17 fr. 75. — Avoine, 18 fr. 00.

Vins. — La situation n'a pas changé.
Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :
Bœufs, 1 fr. 40 à 1 fr. 80, selon la qualité.
Vaches, 1 fr. 28 à 1 fr. 64. id.
Taureaux, 1 fr. 28 à 1 fr. 52. id.

Veaux, 1 fr. 86 à 2 fr. 30. id.
Moutons, 1 fr. 80 à 2 fr. 15. id.
Porcs gras, 1 fr. 28 à 1 fr. 40. id.
C.....

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 9 au 16 décembre 1882.

Naissances.

Cayla, Marie, rue Salvat, 1.
Bédué, Eugène, rue du Rempart, 16.
Sers, Antoine, boulevard Nord, 2.

Mariages.

Valdiguier, Pierre et Delbru, Eugénie.
Cheverria, Denis et Fauchié, Marie.

Décès.

Lugan, Antoine, notaire, 67 ans, boul. Nord.
Deblinger, Jean, terrassier, 64 ans, (hospice).
Brunet, Jean, cultivateur, 94 ans, à Lamaurinie.
Caussanel, Marguerite, s. p., 66 ans, rue Lastié.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du dimanche 17 décembre 1882.

La jeunesse des

Trois Mousquetaires

Drame en 5 actes et 12 tableaux

On commencera à 7 heures précises

MM. Godfrin et de Langlay, directeur et administrateur de la Compagnie Parisienne, nous prient d'annoncer la prochaine représentation sur notre scène de « Tête de Linotte » la comédie nouvelle en trois actes de MM. Barrière et Gondinet. Cette œuvre est le grand succès du théâtre du Vaudeville.

Le jour de la représentation est fixée au samedi 23 décembre. D'après la note qui nous est transmise, les interprètes sont tous des artistes du Vaudeville, de l'Odéon et du Palais-Royal. La Cravate blanche, comédie en un acte, de M. Gondinet, sera aussi donnée comme levée de rideau.

Le grand critique théâtral du Figaro, M. Auguste Vitu a apprécié en ces termes la comédie Tête de Linotte.

Le théâtre du Vaudeville vient d'obtenir un immense succès avec Tête de Linotte : comédie en trois actes.

« Dès le premier acte, les huit principaux personnages de cette pièce charmante se meuvent au milieu de chassés-croisés, de tours de passe-passe, de situations auprès desquels les célèbres imbroglis du Procès Veauradieux et des Dominos Roses ne sont que des jeux d'enfants.

« Au second acte, un décor très curieusement planté, qui représente à droite l'appartement, à gauche un atelier de modistes séparés par le palier d'un escalier qui serpente depuis les dessous du théâtre jusqu'aux frises, encadre une série de scènes inénarrables.

« Enfin, au troisième acte, tout se débrouille par des mensonges très ingénieux qui ramènent la paix dans l'âme de tous les personnages.

« Cette aimable et tourbillonnante folie, boarrée de situations comiques et de mots amusants, a tenu le public du Vaudeville dans des convulsions d'hilarité pendant trois heures.

« Le nom des auteurs a été proclamé au milieu d'applaudissements unanimes et longtemps répétés. »

A. VITU.

Université de France

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE DE CAHORS

Le public est prévenu que le Jeudi 21 décembre 1882, il sera procédé, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée, à l'adjudication des fournitures ci-après :

Pain; Viande; Épicerie; Bois de chauffage.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication, pourront prendre connaissance des cahiers des charges à l'Economat du Lycée, tous les jours (Dimanches exceptés) de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré de 60 centimes et déposées à l'Economat le mercredi 20 décembre, avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumissions sont tenus à la

disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Le Proviseur du Lycée,

BRÉHIER.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie,
G. LAUNOY.

Dernières Nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 décembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget extraordinaire de 1883.

M. Hérisson. — Je demande qu'il soit procédé à l'examen de la situation des travaux sur la continuation desquels les populations sont en droit de compter. L'ensemble des travaux faits ou à faire peut être évalué à neuf milliards et demi, desquels on peut retrancher trois milliards à payer ou à fournir par les Compagnies de chemins de fer. Il reste donc à dépenser six milliards et demi, dont quatre milliards et demi pour les chemins de fer et deux milliards pour la navigation.

Il n'y a rien à retrancher sur les crédits proposés et j'espère que la Chambre votera ces crédits tels qu'ils sont demandés.

M. Sadi-Carnot au nom de la commission du budget, soutient l'ensemble des crédits proposés déjà pour les travaux faits ou à faire.

Le chiffre minutieusement examiné par la commission, est de 6 milliards 260 millions.

On voit qu'il y a loin de ce chiffre à celui de 9 à 10 milliards, avec lequel on a cherché à épouvanter l'opinion publique.

M. Loubet. — Je suis d'avis qu'il ne faut pas arrêter le travail et modifier le programme accepté par le Parlement.

Il faut l'exécuter complètement, mais dans certaines conditions et avec toute l'économie désirable.

Je réclame l'application des économies réalisées aux travaux d'irrigation, si nécessaires à l'agriculture.

Bourse de Paris.

Cours du 16 décembre.

Rente 3 p. %.....	79.10
— 3 p. % amortissable.	80.30
— 4 1/2 p. %.....	109.10
— 5 p. %.....	114.50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 14 décembre 1882.

Les deux dernières journées ont été lourdes au milieu d'une complète stagnation d'affaires; la cherté des reports à la liquidation anglaise pèsait sur les cours des valeurs internationales et la possibilité d'une prochaine diminution du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre provoquait des offres sur les actions de la Banque de France et les faisait reculer au-dessous de 5,400.

Nos rentes ont perdu un peu de terrain; le 5 0/0 a flechi à 114 75, le 3 0/0 à 80, l'Amortissable à 80 60.

Les institutions de Crédit sont faibles, le Foncier à 1,330, la Banque de Paris à 1,045, le Lyonnais à 537, le Mobilier Français à 375 l'Espagnol à 290.

Le Suez baisse d'une manière continue; il est à 2,337 après 2,345.

La Société Française des Produits alimentaires, ayant son siège 2, rue Flécher. M. Desplanques a été nommé juge-commissaire et M. Cottly, 5, rue de la Sainte-Chapelle, syndic provisoire.

La Société des Houillères de Figeac, ayant son siège, 24, rue de Provence. M. Cavé a été nommé juge-commissaire et M. Mauger, 99, boulevard Sébastopol, syndic provisoire.

Les actionnaires de la Société la Plateuse, Compagnie Française de navigation à vapeur, sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel du troisième part, soit 125 fr. par action. Les versements devront être effectués du 10 au 20 janvier à la Banque maritime, 30, rue Bergère.

SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE ET DE CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions

Siège social : 52, rue de Chateaudun, Paris

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Bons à 3 ans et au-dessus.....	6 1/2 0/0
Bons à 2 ans.....	6 1/4 0/0
Bons à 1 an.....	6 » 0/0
Bons à 6 mois.....	4 » 0/0

Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux, pour la guérison de toutes les *Maladies Chroniques*; (Hernies, hémorrhoides, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de Vessie, de Matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau, etc.) Ecrire Quai St-Michel, 27, à Paris.

REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières contenues dans la livraison de novembre 1882. — Industrie manufacturière. — Grèves. — La Dentelle de Nottingham. — Histoire coloniale. — Souvenirs administratifs. — La Martinique sous le gouvernement de M. le contre-amiral Mathieu (1844 à 1848). — Romans. — La comtesse Schylock. Scènes de la vie moderne (5^e extrait). — Statistique. — Législation pénale. — La justice criminelle en France (1826 à 1850). — Nouvelles. — Le miroir. Nouvelle danoise par M. L. Budde. (X. Marmier). — Nouvelle. — Un roman d'automne. — Archéologie. — Voyages pittoresques. — La Côte-d'Or et ses monuments druidiques. — Etude sur le XVIII^e siècle. — Sénacour d'après des documents inédits. — Chronique scientifique. — Poésies. — Poésies de novembre. — Correspondances de la revue britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance d'Italie. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1145^e livraison (16 décembre 1882). — La Syrie d'aujourd'hui, par M. Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'Instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Taylor, E. Ronjat, H. Catenacci et Barclay. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire de la 524^e livraison (16 décembre 1882) TEXTE :* Les millions de la tante Zézé, par J. Girardin. — La grande Kabylie, par E. Duhoussat. — L'enfant d'Urbino, par Ouida. — La domestication de l'autruche. — L'observation de Ptolémée, par Albert Levy. — Dessins : Tofani, Duhoussat, Zier. — Bu-

reaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité.* — Sommaire du numéro du 16 décembre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Des effets produits dans le moteur Griscom; Th. du Moncel. — Sur la théorie des phénomènes électrodynamiques (4^e article); J. Moutier. — Recherches expérimentales sur les machines dynamo-électriques (5^e article); Marcel Deprez. — Les aurores polaires (9^e article); Alfred Angot. — La machine Ferranti; Aug. Guerout. — Etudes sur les éléments de la théorie électrique (2^e article); E. Mercadier. — Les sciences physiques en biologie: L'électricité (17^e article); Dr A. D'Arsonval. — Faits divers.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, *sommaire du numéro du 14 décembre.* — Chronique agricole. A. de Cérès. — Ensilage du trèfle incarnat. L. Nivière. — La population bovine de la Belgique. Eug. Gayot. — Les tarifs de chemin de fer. Max Hofmann. — Revue étrangère. Eug. Marie. — La vigne employée comme clôture. A. Louet. — Ponts mobiles en acier. J. Sabatier. — A propos des embranchements ou vignes sauvages du Cher. V. Pulliat. — L'enquête du Comice agricole de Béziers. G. Girret, P. de Lafite. — La floraison des terres noires en Russie. Dimitri de Rodionoff. — Les Comices et le Ministère de l'Agriculture. E. de Monicault. — Bibliographie. J. Sabatier. — La vignoble de Chypre. A. de Brevans. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires: Pont en acier du système effel. Fig. 80. — Coupe transversale du pont. Fig. 81. — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHIÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Robans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE!

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés

Provenant des Propriétés de MM. MIGNIONAC et AMADOU

PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)

S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFFRAICHISSANT

CONTRE

CONSTIPATION

Hémorrhoides, Congestion cérébrale,

Bile, Manque d'appétit,

Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE
NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants,
Dames enceintes ou en couches,
Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris
et Pharmacies, Boîte 250.

MACHINES A COUDRE
De la MAISON BARIQUAND et Fils
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon fonctionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.



FRANCO ET A L'ESSAI
RÉVOLVERS

de tous prix et de tous systèmes;
Fusils de chasse, choke bored;
Carabine de tir et de salon.

Envoi franco du catalogue illustré sur demande au Dépôt des armes de Liège et de St-Etienne, 8, rue des Archives, Paris

JACQUEZ de la variété fructifère,

RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSET,
rue Capestang, à Béziers (Hérault).



Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

A LOUER
Présentement
UN APPARTEMENT

DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

Le Propriétaire-Gérant A. Laylou

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 13, Place de la Bourse, 13, PARIS

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cuningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés. Greffes sur Boutures. Racinés.
Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. » Viala, le cent, 22 f. » 30 f. »
Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au Dock, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant
Place Francheville, Périgueux.